

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 25 Juin 2026

A 19h30

Nomination du secrétaire de séance : Serge Aimar

Approbation du compte rendu du 05/06/2026 à l'unanimité

Absent : Mathieu Chevalier

Excusés : Antoine Vauquelin (procuration à Marion Chaput) – Olivier Fournier (procuration à J. Lespinasse)
– Céline Gineste (procuration à Aude Laumond)

01 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales donnent la possibilité, au conseil municipal, de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal.

Il précise que le maire doit cependant rendre compte des décisions prises à ce titre à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de confier par délégation du conseil municipal, à Monsieur le Maire, les compétences pour :

- passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000€,
- admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant maximum de 100€.

02 – Marchés nocturnes de l'été – Règlement intérieur et tarifs

Vu la délibération n°07 du 02 Juin 2022 actant la mise en place d'un règlement des marchés nocturnes de l'été,

Vu la délibération n°01 du 10 Juillet 2020 actant la modification des tarifs des emplacements du marché nocturne,

Monsieur le Maire, à la demande de la commission marchés, propose à l'assemblée de valider un règlement modifié, notamment pour y intégrer l'embauche de deux jeunes pour installer et désinstaller les tables et bancs, payés par les exposants, et propose de revoir les tarifs des emplacements comme ci-après :

1 à 2ml		3 à 4ml		5 à 6ml		+ 7ml	
Sucré	Salé	Sucré	Salé	Sucré	Salé	Sucré	Salé
60€	80€	110€	140€	160€	200€	230€	250€

Après lecture du projet de règlement et présentation des tarifs proposés, le conseil municipal, après délibération et à la majorité, VALIDE le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe de cette délibération et les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} Juillet 2026.

03 – Annule et remplace délibération n° 07 du 21/03/2026 - Nomination délégués organismes et syndicats

Monsieur le Maire informe les membres présents que certaines compétences ont été transférées à des syndicats ou la commune doit être représentée dans certains organismes par des élus du Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il invite par conséquent le conseil municipal à élire les représentants des différents syndicats et organismes suivants :

Après délibération, le conseil municipal élit :

- Syndicat des énergies de la Dordogne :
2 Titulaires : Lespinasse Jérémy, Antoine Vauquelin
2 Suppléants : Sophie Martineau, Céline Pechmajou Auvray
- **SIVS de Montignac**
1 Titulaire : Aude Laumond
1 Suppléant : Priscilia Fouillade
- Syndicat d'irrigation des côteaux de Salignac :
2 titulaires : Aude Laumond, Jérémy Lespinasse
- Syndicat d'irrigation de Montignac :
2 titulaires : Jérémy Lespinasse, Marion Chaput
2 suppléants : Johann Lankar, Serge Aimar
- Comité National d'Action sociale
Elu : Aude Laumond Agent : Hélène Rouvès
- **Correspondant Défense : Anthony Le Follic**
- Correspondant Sécurité Routière : Antoine Vauquelin
- Représentants de la Mairie au conseil d'école : Marion Chaput, Sophie Martineau
- Représentants participation citoyenne : Jérémy Lespinasse, Antoine Vauquelin, Anthony Le Follic, Céline Gineste
- Référent Ambroisie : Céline Pechmajou Auvray / Serge Aimar
- Référent moustique tigre : Johann Lankar
- Référent accessibilité : Olivier Fournier / Méline Prud homme
- Correspondant Incendie Secours : Céline Gineste, Marion Chaput, Jérémy Lespinasse

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la distribution du Kezaco par secteur
- Proposition d'achat d'un coffre pour y stocker les droits de place du marché avant leur dépôt : Accord à l'unanimité. Bien vérifier qu'il soit coupe-feu
- Mr le Maire donne lecture d'une demande reçue par deux jeunes passionnés de campanologie. Ils demandent l'autorisation d'accéder au clocher de l'Eglise afin d'effectuer des enregistrements et des photos des cloches. Accord à la majorité sous réserve d'obtenir une attestation de responsabilité civile, une décharge en cas de soucis et de s'y rendre en présence d'une personne de la commune
- Demande de Mr Boizeau du magasin Proxi de louer l'ancien garage de La Poste pour y réaliser du stockage – Accord sur le principe pour lui louer le local et demander devis pour mettre l'électricité dans ce local et reprise de la toiture.
- Mr le Maire et Céline Gineste se sont rendus chez un administré à la Merelie pour un litige lié à un chemin rural (eaux pluviales qui entrent dans sa maison / éboulement d'une muraille). Les deux élus rapportent au conseil le contenu de leurs échanges qui porte sur une éventuelle aliénation de ce chemin. L'administré, au vu des dégâts causés et à la suite d'un souci également d'égagement rendant impossible son accès à la fibre, souhaite un accord sur un prix de vente à l'euro symbolique.
Après un très long débat entre les élus présents, il est acté de recevoir cet administré lors d'un rendez vous avec les élus qui le souhaitent pour discuter de sa demande.
- Demande marchés du dimanche :
 - o Poppy le truck / cuisine végétalienne : OK à l'unanimité
 - o Foodtruck signatures : à recontacter pour demander plus d'infos
 - o Mr Petit / Tshirt j'adordogne : OK à l'unanimité
- Tour du Limousin / bénévoles en tant que signaleurs : Jérémy Lespinasse, Marion Chaput, Serge Aimar. Faire un appel à bénévoles sur les réseaux sociaux

- Marion Chaput rappelle au conseil que l'entrée du centre bourg a été déplacé côté Salignac sur la RD 61 entre la scierie et le virage de la Gare en raison du danger lié aux parents qui tournent sur la route de la Gare pour se rendre au Centre de Loisirs. Elle demande la mise en place d'un miroir permettant de voir les véhicules qui arrivent de St Geniès. Accord à l'unanimité
- Mr le Maire donne lecture d'un mail reçu de l'Amicale Laïque proposant de participer à la végétalisation de la cour moyennant l'achat d'un arbre et proposant également d'acheter des tapis de gym demandés lors du dernier conseil d'école. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat des tapis à condition de trouver un endroit pour les stocker. Concernant la végétalisation de la cour, un travail concerté va être engagé rapidement en présence d'élus, de parents, d'enseignants, du personnel de l'école. Une attention particulière est demandée afin que ces aménagements puissent permettre de garer les véhicules des exposant au marché du dimanche et de l'organisation de la fête annuelle.
- Mr le Maire propose au conseil de financer le bus qui a amené les élèves de l'école, les après-midis, vers le centre de loisirs climatisé, durant la semaine de canicule, pour un budget de 180€. Accord à l'unanimité
- Mr le Maire donne lecture du courrier de demande des propriétaires du château. Ils souhaitent à nouveau mettre en location des chambres d'hôtes. Or, les fenêtres des chambres sont sous le clocher et les locataires sont assez mécontents d'entendre sonner les cloches toute la nuit, toutes les heures. Ils demandent donc au conseil leur accord pour l'arrêt des cloches de 23h à 6h sur la période de Juillet / Août - Accord à la majorité sous réserve de l'accord de la paroisse
- Mr le Maire explique aux élus absents que lors de la réunion pour le projet de rénovation des bâtiments du bourg et de la chaufferie, une discussion a soulevé un problème quant aux travaux d'installation de la chaufferie et de son silo dans le sous-sol de la Maison Chaminade entraînant la délocalisation des professionnels locataires. Les élus présents ont souhaité étudier la possibilité de réaliser la chaufferie ailleurs. Plusieurs pistes sont envisagées et vont être soumises aux services de l'ABF. Le surcoût d'une construction de chaufferie pourrait être compensé par l'agrandissement d'un des logements dans le sous-sol et par l'économie de devoir relogé les professionnels (Bâtiments modulaires ou autres).
- Céline Pechmajou Auvray prend la parole afin de donner les dernières informations concernant la résidence d'artistes qui exposera dans la salle de l'amitié du 01/07/2026 au 12/08/2026. Elle demande l'accord au conseil de faire dessiner sur le trottoir devant, à la craie ou au charbon, une signalétique indiquant l'exposition : Accord à l'unanimité. L'installation d'une boîte à clé permettra de faciliter les permanences de artistes.

Les prochains conseils municipaux sont fixés au Jeudi 30 juillet et 27 Août 2026 à 20h30

Séance levée à 23h00

Le Maire,
Jérémy Lespinasse,

Le secrétaire de séance,
Serge Aimar,